



AVIS de COURSE

Challenge De Printemps SRCO régates N°5

D'Day RACE-OXFORD CUP

, Samedi 8 et dimanche 9 Juin – départ de OUISTREHAM Riva-Bella

Pour voiliers jaugés FFV HN Osiris

Clôture des inscriptions Vendredi 7 Juin

Confirmation des inscriptions à la SRCO :

Samedi 08 Juin de 10h00 à 10h45

Inscriptions tardives (tarif 50% supplémentaire)

Programme

Samedi 08 Juin 2019

- 11h00 Briefing au club house de la SRCO
- 12h00 SAS de sortie
- 13h00 Signal d'avertissement
- (émargement possible auprès du bateau comité sur zone de départ)

Dimanche 09 Juin 2019

- 17h00 Proclamation des résultats, remise des prix.
- 18H00 Toast du D.DAY

Contacts :

Sébastien LENORAIS 06 83 88 46 88

Guy BEAUDOUIN 06 76 15 17 89

Société des Régates de Caen Oustreham – Esplanade Eric TABARLY – 14150 OUISTREHAM, France
Téléphone : 02 31 96 13 30 - Email : contact@srco.fr - Site web : www.srco.fr



Depuis 1892



1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) quand elles s'appliquent
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux *peuvent être tenus d'*arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **A - B - C** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **3°** catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation *large* de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec la législation nationale en vigueur.

3.1.2 Tous les bateaux

Classe 1 (groupe net inférieur ou égal à 18,5)

Classe 2 (groupe net supérieur à 18,5)

Classe L (bateau appartenant à la classe L)



et/ou aux bateaux du système à handicap *Osiris Habitable* d'un coefficient minimum de 6 net.

- 3.2 Les bateaux admissibles ne peuvent s'inscrire qu'uniquement en ligne sur le site SRCO et en réglant les frais d'inscription requis, à la SRCO.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.



Depuis 1892



4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

| Classe | Montant |
|----------------|---------|
| Toutes classes | 30 € |

4.1 Inscription et confirmation d'inscription :

Inscription jusqu'au Vendredi 07 Juin, après la date droit d'inscription +50%

Confirmation de l'inscription jusqu'au Samedi 08 Juin 2019

5.2 Jauge et contrôles :

A la discrétion du comité de course

5.3 Marée

| 08/06/2019 | heure |
|---------------------|--------------|
| BM coef 78 h 1,30 m | 09h54' |
| PM coef 74 h 7,02 m | 15h16' |
| 09/06/2019 | |
| PM coef 70 h 7,05 m | 03h32' |
| BM coef 70 h 1,57 m | 10h43' |



Depuis 1892



6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le 08/06/2019 et en ligne
- affichées selon la Prescription Fédérale

7. LES PARCOURS

7.1 Le parcours sera de type côtier et large.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps sans CVL (Coefficient Vent Léger). Il y aura un ou plusieurs classements selon le nombre d'inscrits.

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : contacter la capitainerie du port

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.



Depuis 1892



13. PRIX

La remise des prix aura lieu à la SRCO à 17H00. Tous les concurrents et leurs équipages sont invités à y assister.

En cas d'empêchement, les skippers doivent désigner une personne pour représenter leur bateau.

Les prix seront remis comme suit :

1^{er} prix :

2^{ème} prix :

3^{ème} prix :

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

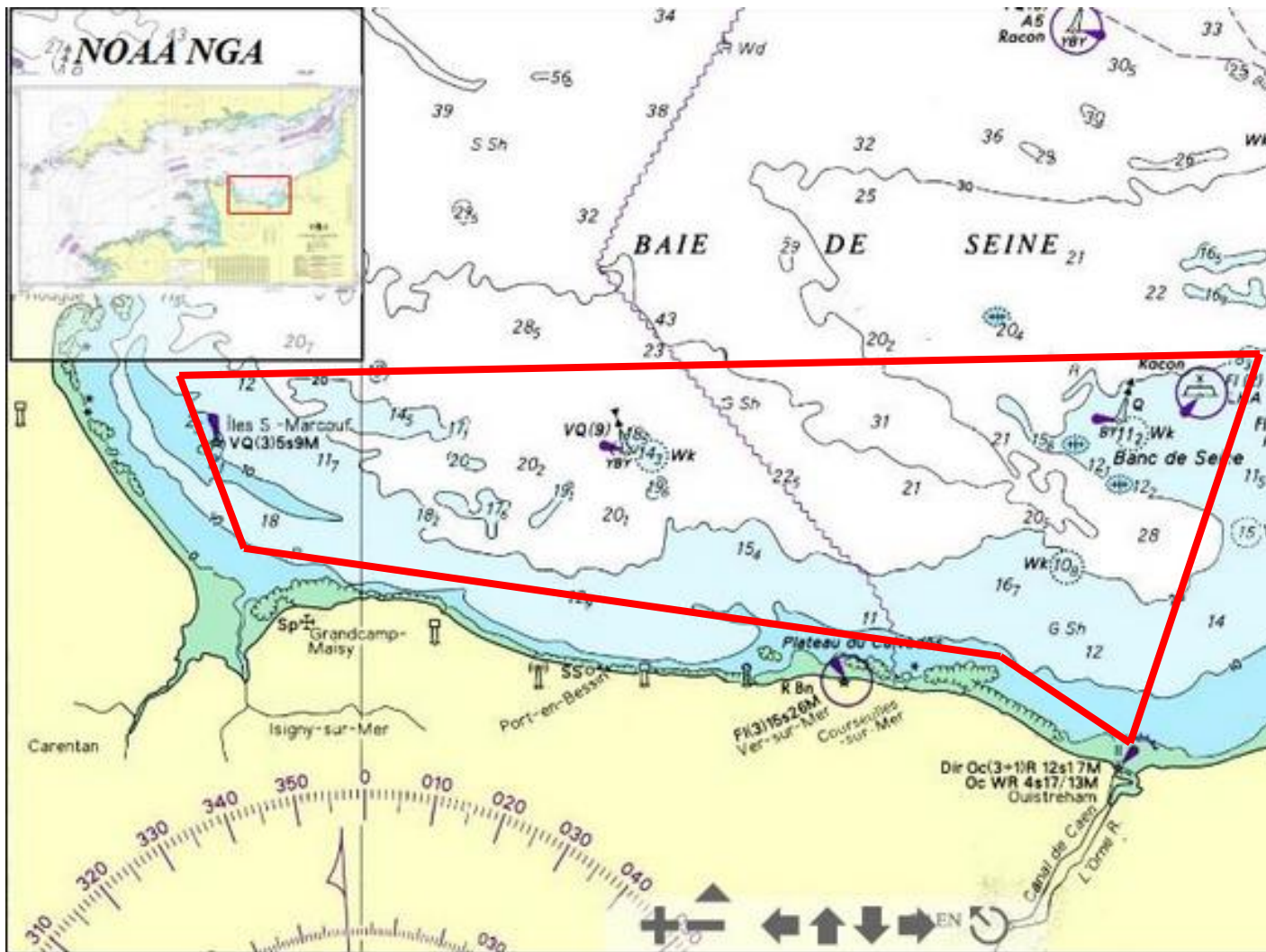
Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

- SRCO : 02 31 96 13 30
- Guy BEAUDOUIN 06 76 15 17 89

Annexe ZONE DE COURSE



Depuis 1892



ZONE D'EVOLUTION